

Séance du 4 juin 2014

L'an deux mil quatorze, le quatre juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie suivant convocation du 27/05/2014.

Etaient présents : Mr QUESNEY, Mme CAMIER, Mrs DERRIEN, VERSAVEL, DESMARAIS, MÉNARD, GUÉROULT, Mmes AVENEL, BRÉANT, VIÉNOT DE VAUBLANC, SWERTVAEGER, DUPONT, QUESNE, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M.MADONNA, Mme CORADELLO

M.MADONNA a donné pouvoir à Mme VIÉNOT DE VAUBLANC.

Mme VIÉNOT DE VAUBLANC a été nommée secrétaire de séance.

Tirage au sort  
des jurés d'assises :

Ont été désignés Mme LOGIOU Angélique, Mme COTTARD épouse GLANCER Sylvie et M.LEMAITRE Laurent pour figurer sur la liste préparatoire annuelle du jury d'assises.

Participation des  
communes voisines  
aux frais de  
fonctionnement par les  
élèves fréquentant  
l'école de HAUVILLE  
année scolaire 2013/2014

Les frais de fonctionnement pour les élèves des communes voisines fréquentant l'école de Hauville ont été fixés pour l'année scolaire 2013/2014 :

- Ecole maternelle : 300 €
- Ecole primaire : 250 €

16 enfants sont concernés : 5 en maternelle  
11 en primaire

14 sont domiciliés à la Haye de Routot  
1 est domicilié à Rougemontier  
1 « « à Bourg-Achard

Concessions cimetière  
habitant hors commune

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu plusieurs demandes de personnes n'habitant pas Hauville souhaitant acquérir une concession au cimetière de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser la vente de concession aux résidents hors commune, à la seule condition qu'un parent ou un enfant y soit enterré,
- d'appliquer le même tarif que les habitants de Hauville, soit une concession « cinquantenaire » renouvelable 200 €, columbarium 762 € la case.

Titularisation de l'agent  
Aurélie Lannier :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme LANNIER Aurélie occupe un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe contractuel depuis le 15 janvier 2014 et pour une durée de 6 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la titularisation de Mme LANNIER au 15 juillet 2014.

Cours de Zumba :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le comité des fêtes souhaite faire venir un professeur pour des cours de Zumba le jeudi soir à la salle des fêtes de Hauville. Après en avoir discuté, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de rencontrer la professeur pour avoir plus d'informations.

Procès verbal de la réunion du Comité Syndical du SIEGE :

Monsieur le Maire donne lecture de la réunion du Comité du SIEGE du 3 mai 2014 au Conseil Municipal. Aucune remarque n'est formulée.

Travaux Eglise  
TERH Maçonnerie  
Avenant n°1 :

Suite aux travaux de restauration de l'Eglise Saint Paterne, Mr le Maire expose au Conseil Municipal que des modifications sont à apporter aux prévisions initiales, et que par conséquent, il y a lieu d'établir un avenant pour modifier le montant du marché pour l'entreprise concernée, à savoir :

Lot n°1 – Maçonnerie – Entreprise TERH

Montant marché initial	78 768,99 € TTC
Avenant n°1	+ 11040,00 € TTC
	<b>89 808,99 € TTC</b>

Monsieur le Maire propose d'accepter les travaux modificatifs et de signer l'avenant avec l'entreprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter les propositions énumérées ci-dessus,
- de passer l'avenant avec la dite entreprise,
- d'autoriser Mr le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant.

Loyers Grand  
logement Ecole –  
logement Mairie :

Monsieur le Maire informe que les loyers du grand logement école et celui du logement Mairie sont trop élevés par rapport au coût moyen au m2 dans le secteur. Après avoir fait le calcul du prix au m2 et celui du chauffage, le Conseil Municipal décide à la majorité, de baisser le loyer du grand logement école à 490 € par mois chauffage compris à compter de la prochaine location et de maintenir à 680 € le loyer du logement Mairie. Un DPE sera effectué pour les 2 logements à louer.

Récolement :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de faire un inventaire des archives communales et de tous les documents administratifs, suite aux élections municipales de mars 2014.

Questions diverses :

Distribution des invitations de la fête du moulin aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur DERRIEN a rencontré Mme SIMON pour la gestion et l'entretien du Moulin. Il demande s'il est possible de rencontrer une personne du Parc Naturel des Boucles de la Seine Normande, Mme LIOT (Présidente de l'association du Moulin de Pierre) et le Conseil Municipal pour discuter de tout cela. Monsieur VERSAVEL indique qu'une réunion a lieu le 12 juin au parc pour élire les représentants à l'Association du Moulin de Pierre.

La boîte à idée : demande par des enfants pour un changement de jeux dans la cour de l'école, portiques, buts de foot,  
Demande faite par un adulte : ramassage des déchets verts par les employés communaux, Offrir des boutures pour fleurir la commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aura une réunion le 20 juin 2014 pour désigner des délégués et suppléants pour l'élection des sénateurs le 28 septembre 2014.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention de l'association ESPER, pour les infirmières scolaires qui interviennent dans les écoles du canton. Leur bureau est à Bourg-Achard, le local est loué à titre gratuit. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 72,50 €, soit 0,50€ par enfants scolarisés à l'école de Hauville.

Mme VIÉNOT DE VAUBLANC informe le Conseil Municipal que la réunion du 15 mai avec des membres de Communauté de Communes du Roumois Nord concernant la visite des locaux pour les rythmes scolaires a été annulée. Le mardi 3 juin, une réunion de commission sur les rythmes scolaires a eu lieu à la communauté de communes du Roumois nord. Le projet de Hauville a été rejeté. Mme VIÉNOT DE VAUBLANC propose de créer de l'aide aux devoirs avec le fond versé par l'éducation nationale. Elle donne lecture aux Conseillers Municipaux d'une lettre à adresser au Ministre de l'Education Nationale (M. HAMON) au Préfet, au DASEN et à la CCRN pour les informer du désaccord sur l'organisation des rythmes scolaires avec la CCRN. Le Conseil Municipal donne son accord et signe les deux lettres. Mme VIÉNOT DE VAUBLANC demande le soutien des familles des enfants pour assister à la réunion de la CCRN du jeudi 19 juin à 18 h à Bourg-Achard.

Monsieur DERRIEN demande s'il est possible de revenir sur les décisions de l'ancien Conseil Municipal pour l'enfouissement du câble pour le numérique par le SIEGE. Monsieur le Maire répond que cela est possible.

Mme VIÉNOT DE VAUBLANC demande que le comité des fêtes dispose gratuitement de la salle communale. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la salle sera gratuite pour le comité des fêtes pour 2 animations et à l'occasion de la Saint-Paterne.

Informations sur le bulletin communal : des devis ont été réalisés pour l'impression du bulletin.

- Copies Plus : 680 € 1 recto verso A3
- Adelinet : 480 € 1 recto verso A3
- Offset Informations : 360 € T.T.C, 2 feuilles au format A3

Le devis de Offset Informations est retenu.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que si les Freyers sont dégradés, il y a possibilité de mettre une caméra.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est envisageable d'installer un radar pédagogique dans le bourg.

Divers informations ont été apportées sur le matériel acheté et à prévoir.

M.DESMARAIS demande quand pourra avoir lieu une visite des chemins avec le service voirie de la communauté de communes. Monsieur le Maire informe que M.CAILLOUEL, du service voirie de la communauté de communes passera prochainement voir l'état des routes.

Discussion sur l'état des lieux du nombre de chemins de randonnées ainsi que sur les chemins détruits par les cultivateurs.

L'eau du cimetière est coupée à cause d'une fuite. M.DERRIEN va mettre une cuve en attendant la réparation.

Les talus seront coupés avant la fête du Moulin le 17 juin par la CCRN.

Une réunion DDTE pour le Pré Diagnostic Energétique est à prévoir : le 23 juin à 16 h ou le 25 juin à 16 h.